



LE ROANNAIS,

JOURNAL DE LA VILLE ET DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE.

AGRICULTURE, COMMERCE, ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Le ROANNAIS paraît tous les *Samedis*. — Prix de l'abonnement, *payé d'avance*, 42 fr. par an, et 44 fr., hors du département de la Loire. — Les lettres, et l'argent doivent être affranchis. — On s'abonne, à ROANNE, au Bureau du Journal, au Phénix; à PARIS, à l'Office-Correspondance d'Auguste de Vigny et Comp., rue des Filles-St-Thomas, 5 (place de la Bourse), où l'on reçoit aussi les annonces. — PRIX DES INSERTIONS: 20 CENTIMES LA LIGNE.

ROANNE, 26 Octobre.

DU COMPTE-RENDU DES TRAVAUX PUBLICS. CANAL DE ROANNE A DIGOIN.

La ligne de Briare avec le canal latéral à la Loire et ses affluens présente, à la remonte comme à la descente, *la plus belle ligne qui soit en France*. Cette opinion, démontrée par M. l'ingénieur Vallée, dans son ouvrage sur les voies de communication, est devenue générale; on la retrouve dans divers ouvrages sur la navigation intérieure.

Le canal de Roanne à Digoin est la tête de cette grande ligne navigable du bassin de la Loire jusqu'à Briare et de là à Paris; c'est par lui, au moyen de deux chemins de fer, que peut déboucher le bassin houiller de Saint-Etienne dont les abondantes provenances sont si nécessaires à de nombreuses et importantes industries.

Quelques années après la loi de création du canal latéral, on disait de tous côtés qu'il était étonnant que le tracé en eût été borné à Digoin, tandis qu'il eût été si utile de le prolonger jusqu'à Roanne. L'intérêt de la navigation et l'alimentation du canal sollicitaient également cette extension.

On calculait qu'un canal de Roanne à Digoin, pour un parcours de 55,000 mètres,

pourrait rendre des produits considérables, d'après les données des transports constatés, et l'augmentation à provenir du chargement plus complet des bateaux et de l'exploitation du chemin de fer (1).

Ces calculs, accompagnés des explications les plus positives, décidèrent des capitalistes exercés aux grandes entreprises à former une société pour l'exécution du canal de Roanne à Digoin avec la concession à perpétuité. L'adjudication eut lieu à une époque remarquable, août 1830. Le crédit avait reçu alors de terribles secousses, et il fallait une grande confiance dans l'avenir de ce canal pour l'entreprendre dans ces temps difficiles.

Le capital fut fixé à six millions et demi d'après le devis estimatif approuvé par les ponts-et-chaussées. Mais le précieux recueil des documents relatifs aux canaux, dû aux soins de M. le comte Jaubert, pendant son

(1) 3,000 bateaux, chargés de charbon, ne portant, sur la Loire, que 40 tonnes l'un, peuvent en porter 80 et même 100 sur le canal. — Et quant aux 36,000 tonnes de marchandises diverses, provenant de Marseille et de Lyon, passant alors sur la Loire et par Roanne, on avait compté sur une augmentation de 60,000 tonnes qui devaient venir par le chemin de fer. Ces évaluations, jointes à celles des transports à la remonte et d'autres produits, dépassaient un million; mais le tarif de 1822 en était la base, et l'on doit admettre aujourd'hui une très-forte réduction.

ministère, constate que par le résultat de l'opération financière nécessitée par l'insuffisance du capital réalisé suivant le devis, le canal avait coûté, au 1^{er} avril 1840, en capitaux et intérêts, 14,351,886 fr. 86 c.

Ce chiffre a été fixé après avoir déduit de la dépense une somme de 484,082 fr. 40 c. pour divers objets détaillés dans le compte, dont 108,000 fr. pour la valeur des terrains restés libres, et 130,000 fr. pour un dividende, au 30 juin 1839, de 10 fr. par action, le seul qu'il ait été possible de réaliser pour l'ouverture du canal, effectuée le 1^{er} mai 1838.

L'une des conditions de la concession était l'achèvement du canal de Roanne deux ans après l'ouverture du canal latéral qui aurait dû être fini en 1830 et qui ne l'est pas encore, quoiqu'il soit ouvert depuis 1840 (2). Le canal

(2) Nous ouvrons le compte-rendu du ministère des travaux publics au 31 décembre 1840; et nous y voyons que, depuis le 1^{er} mars, époque de la mise en vigueur du tarif provisoire, les recettes n'ont été que de 153,311 fr. 74 c. Le chômage de la première division du canal a duré du 10 août au 8 octobre, mais la communication avec la deuxième division n'a été rétablie que le 1^{er} novembre; le chômage de la deuxième division a duré du 18 août au 30 octobre.

Des chômages prolongés, souvent imprévus, et une profondeur d'eau insuffisante et inégale, voilà les principaux obstacles à une navigation régulière. Voilà pourquoi le commerce a déserté en grande partie nos canaux.

FEUILLETON.

PROCÈS ET EXECUTION DE FRA-DIAVOLO.

(Suite et fin.)

Une autre fois, il rencontra le bourreau de Naples, qui conduisait deux brigands dans la petite ville d'Arni, où ils devaient être pendus. Un fort détachement de carabiniers avait pris les devans afin de faire exécuter les premiers préparatifs. Trois hommes seulement formaient l'escorte des condamnés. Fra-Diavolo les attaqua à la tête de cinq des siens, délivra les deux patients, et pendit à leur place le bourreau lui-même, auquel il portait une haine mortelle.

Les autorités de la ville, étonnées de ne pas voir arriver ceux qu'ils attendaient, alors que tout était préparé pour les recevoir, envoyèrent savoir ce qui se passait. Un des soldats de l'escorte, échappé au massacre de ses deux compagnons, leur apprit bientôt la vérité. On fut forcé d'annoncer au peuple désappointé que l'exécution ne pourrait avoir lieu, faute du bourreau et des patients.

Un jour qu'il se trouvait à Salerne, il entra dans la boutique d'un perruquier, au moment où celui-ci

sortait pour aller faire la toilette du métropolitain de la cathédrale. Le perruquier s'excusa sur la nécessité où il était de sortir, et le pria d'attendre son retour, qui serait prochain. Au bout de quelques minutes, un capitaine de carabiniers arriva, et, le prenant pour le propriétaire de la boutique, lui dit d'un ton fort leste de se hâter de lui faire la barbe. En même temps, il se mit dans la position d'un homme qui attend le rasoir. Fra-Diavolo, craignant, s'il hésitait, d'être découvert, relève ses manches, dispose les ustensiles du barbier, et se prépare à exécuter l'opération. Déjà le rasoir commençait à effleurer le menton du nouveau venu, lorsque le perruquier, rentrant tout essouffé, s'écria :

— Capitaine! capitaine! le brigand que vous cherchez est dans la ville, on l'a vu!

A cette révélation inattendue, le capitaine parut joyeux, et dit :

— Nous le tenons enfin!

— Pas encore, reprit Fra-Diavolo, car c'est lui qui vous tient en ce moment.

Le malheureux alors parut plus mort que vif; il n'osait parler, et regardait d'un air hébété, comme un homme inquiet de son sort prochain. Diavolo s'amusait à prolonger son agonie et à rire de sa peur; chaque mouvement qu'il faisait redoublait l'anxiété du capitaine. Enfin, il lui accorda la vie, et, pour le mettre hors d'état de le poursuivre, il lui lia les pieds et les mains. Cette cérémonie faite, il s'occupa

du barbier, qui tremblait de tous ses membres, et qui n'opposait aucune résistance. Après quoi, il revêtit l'uniforme du capitaine, monta sur son cheval, qui était resté à la porte, et s'éloigna de la ville au galop, heureux d'une semblable prouesse.

Ces faits, et beaucoup d'autres du même genre, augmentèrent de jour en jour la réputation de Fra-Diavolo. Son nom seul répandait partout la terreur. Lorsque le bruit de son arrivée parvenait dans un endroit, les habitants fuyaient éplorés, abandonnant leurs maisons et leur fortune. Depuis 1795, le gouvernement de Naples, en proie à de graves préoccupations, avait montré une grande indifférence pour ses brigandages, et sans la guerre que lui firent les autres chefs, jaloux de ses succès, il aurait été maître absolu de cette partie de l'Italie.

Cependant, les événements politiques amenèrent sur le trône de Naples, à la place du roi Ferdinand, réfugié à Palerme, le prince Joseph Bonaparte, bientôt remplacé par Murat; ces circonstances donnèrent à Fra-Diavolo une importance toute nouvelle.

Le gouvernement déchu, qui employait ses soins à créer des difficultés au nouveau roi, encouragea, en secret, et soudoya les différents chefs de masses, et ceux-ci recommencèrent leurs brigandages avec plus d'intensité que jamais.

On sait que les Calabrais, d'un caractère audacieux, aiment à guerroyer, et que, continuellement armés, ils sont toujours prêts à faire le coup de fusil.

de Roanne avait donc devancé de deux ans le terme assigné, et de sept à huit ans, si ce n'est davantage, l'époque à laquelle le canal latéral aura été mis en état de bonne navigation.

C'est pourquoi le canal de Roanne, qui devait prospérer par le canal latéral en lui apportant ses provenances, n'a trouvé là, pendant si long-temps, qu'une impasse désespérante et ruineuse; c'est pourquoi le canal de Roanne, ne pouvant déboucher dans le canal latéral, parce que le commerce avait fui cette navigation irrégulière et onéreuse par les frais de traction et les temps d'arrêt, fait perdre chaque année à ses intéressés l'intérêt presque total de leurs capitaux, et cela après quatorze ans de travaux et de sacrifices!

Il n'y a pas d'exemple d'un malheur aussi grand dans une entreprise aussi bien conduite. Le choix de la ligne était excellent et promettait des avantages évidents.

Mais que les intéressés au canal de Roanne ne perdent pas courage. L'opinion publique s'éclaire et se prononce, et la force des choses amènera bientôt, sans doute, un heureux changement. Alors, le canal latéral à la Loire s'ouvrira à la fortune du canal de Roanne à Digoin. Alors, le bassin houiller de Saint-Etienne, l'agriculture et le commerce réaliseront les prévisions des hommes compétents en faveur de cette belle ligne navigable de Roanne à Paris.

L'idée de cet article nous a été fournie par un travail remarquable du *Moniteur industriel*, sur le compte-rendu des travaux publics pendant l'année 1843. Il ne nous reste donc qu'à appeler de tous nos vœux l'achèvement prompt et complet du canal latéral, d'où dépend la prospérité du canal de Roanne à Digoin.

NOUVELLES LOCALES.

M. Massard, juge de paix du canton de Roanne, est chargé de procéder à l'enquête de *commodo et incommodo*, sur le redressement projeté du boulevard du midi. Cette enquête aura lieu les 5, 6 et 7 novembre, à la mairie, où sont déposés déjà le plan et les états, afin que chaque habitant puisse en prendre connaissance.

Malgré les vacances, notre tribunal ne chôme pas; deux longues audiences n'ont point suffi pour épuiser les causes fixées à la police correctionnelle. L'affaire de coalition, dont nous avons parlé dans notre dernier numéro, s'est terminée par la condamnation de

deux des prévenus, et l'acquiescement des autres ouvriers teinturiers. Une autre poursuite, dirigée contre les père et fils Vial, de la commune de St.-Rirand, et dont nous avons également rendu compte dans le temps, a amené la condamnation de Jean Vial à un an de prison, et celle des deux autres accusés à six mois de la même peine. L'affaire du nommé Bourdelet a été renvoyée pour les débats, à mercredi prochain.

— Dimanche dernier, la caisse d'épargne de Roanne a reçu, de 21 déposants, la somme de 697 fr.; elle a remboursé 157 francs.

— Les vins de l'arrondissement de Roanne sont recherchés, cette année, par le commerce de Paris. De nombreux achats ont eu lieu et l'on commence déjà les expéditions. Les prix du tonneau de 200 litres varient de 45 à 50 francs, suivant les qualités.

— Le mauvais état des chemins vicinaux ordinaires du département avait engagé M. le préfet, au commencement de cette année, à mettre tous les conseils municipaux en demeure de voter, pour commencer leur réparation en 1845, le maximum des ressources que la loi permet de créer chaque année.

Il est à regretter que peu d'entre eux aient répondu à cet appel; mais de ce qu'ils négligent les véritables intérêts de leur localité, il ne s'ensuit pas que l'administration départementale doive rester inactive en présence des nombreux besoins des populations en ce qui concerne une bonne viabilité.

Par un arrêté récent, M. le préfet vient d'imposer à toutes les communes l'obligation de servir les charges qu'il y avait lieu de leur assigner.

D'après cet arrêté les communes sont imposées, pour 1845, soit d'après leurs votes soit d'office, en journées de prestations en nature et en centimes additionnels, de la manière suivante;

- 306 — ont 3 journées et 5 centimes;
- 1 — n'a qu'une journée et 5 centimes (St.-Cham.);
- 5 — n'ont que 5 centimes (Montbrison, Montaud, Outre-Furens, Valbenoite et Beaubrun);
- 1 — n'a que 3 1/3 (Rive-de-Gier);
- 1 — n'a que 3 centimes (Roanne);
- 1 — n'a que 2 journées (Marcelly);
- 2 — n'ont rien (Charlevoix et Saint-Etienne).

— Les assises du département de la Loire, pour le 4.^m trimestre 1844, s'ouvriront, à Montbrison, le 20 novembre prochain, sous la présidence de M. Garin, conseiller à la cour royale de Lyon.

— Par arrêté du 30 août dernier, la cour de

cassation, statuant sur le pourvoi des nommés François Mathon et Jean-Fleury Oriol, a cassé l'arrêt de la cour d'assises du département de la Loire, en date du 6 du même mois, qui les avait condamnés, savoir: Mathon aux travaux forcés à perpétuité, et Oriol à cinq années de réclusion, pour fabrication, émission et tentative d'émission de fausse monnaie, et les a renvoyés devant les assises du Rhône.

— Dans son audience du 12 octobre courant, la chambre des mises en accusation de la Cour royale de Lyon a renvoyé devant les prochaines assises de la Loire:

1.^o Pierre Simon et Marie-Louise Lapière, sa concubine, cabaretiers à Montbrison, actuellement fugitifs, prévenus de banqueroute frauduleuse et de faux en écriture privée;

2.^o Antoine Thelleyre prévenu de divers attentats à la pudeur.

— Dimanche dernier, 20 de ce mois, sur le chemin de fer de Saint-Etienne à la Loire, une rencontre a eu lieu avec choc entre la voiture venant de Roanne et celle partie de Saint-Etienne, à midi, pour Montbrison. L'un des chevaux qui remorquaient la première de ces deux voitures a été renversé et tué; la voiture n'a presque pas éprouvé d'avarie, et un seul voyageur a été légèrement touché au front.

L'avant-train de la voiture en descente a été plus fortement endommagé; cependant rien de fâcheux n'est arrivé aux voyageurs.

C'est au lieu appelé le *Maupas*, commune de la Fohillouse, que cette rencontre a eu lieu. Là, le chemin de fer est tracé en courbe, au rayon de 100 mètres, et il est encaissé entre une muraille qui le garantit du *Furens*, et un rocher escarpé qui occupe le milieu de la courbe. Les conducteurs n'ont pu se voir qu'au moment même où il sont arrivés en face l'un de l'autre.

Depuis plusieurs jours, c'était à quatre kilomètres plus loin, au lieu de la *Rajalière*, que la voiture, partant à midi de Saint-Etienne, croisait celle revenant de Roanne; mais ce jour-là, cette dernière voiture était en avance sur ses habitudes de plus d'une demi-heure, et, par malheur, c'est au point le plus défavorable de cette ligne que la rencontre a eu lieu; car, indépendamment de sa courbe, et de l'interposition du rocher du *Maupas*, qui empêchait les conducteurs de se voir à distance, le bruit que font en cet endroit les eaux du *Furens*, qui tombent en cascade d'une digue élevée, ne permet pas d'entendre le son des trompettes. (Mercurie Séguisien.)

Ils chérissent l'argent, mais ils lui préfèrent encore le courage et la témérité. C'est pourquoi ils ont favorisé, en 1798, l'expédition du cardinal Ruffo, qui amena la première restauration. Loyaux à leur manière, ils sont fidèles envers ceux qui tiennent leurs promesses et qui les servent.

Le gouvernement de Murat résolut d'employer les mesures les plus énergiques pour combattre ce fléau, et détruire les brigands. Le général Partouneaux, qui commandait la province, organisa des colonnes mobiles qui, partant du centre, sillonnaient le pays dans tous les sens, et allaient chercher les bandits jusque dans les montagnes les plus inaccessibles.

Fra-Diavolo, qui était l'objet d'une surveillance particulière, fut poursuivi de retraite en retraite, de caverne en caverne, et traqué comme une bête fauve. Chaque jour son importance diminuait, chaque jour il lui fallait livrer quelque combat et voir périr quelques-uns de ses plus fidèles compagnons.

Au mois d'octobre 1806, le lieutenant-colonel Hugo, dans un engagement meurtrier, lui tua quatre-vingts hommes de sa troupe et lui fit quarante-cinq prisonniers; lui-même ne parvint qu'avec peine à se sauver. Dès ce moment, sa puissance fut ruinée, et le prestige de son nom tomba avec sa puissance.

Un mois après, voyant qu'il lui était impossible d'échapper aux poursuites des Français, il résolut de s'embarquer pour se rendre en Sicile. Il descendit des montagnes de Sarne, entouré de quelques rares

compagnons, et se rendit à Torre de l'Annunziata, point maritime où il espérait trouver une embarcation; ne l'ayant point aperçue, il s'avança vers Salerne et se mit à côtoyer le rivage, dans l'espoir d'y rencontrer une chaloupe qui devait le conduire à bord d'un navire anglais. Mais la chaloupe était absente. Il s'en retourna tristement et commença à voir que ceux qui l'avaient compromis l'abandonnaient à son malheureux sort.

Il rentra alors dans l'intérieur des terres; et fut bientôt attaqué par la garde provinciale de Montecorvino. Après une lutte acharnée, sa petite troupe fut dispersée, son lieutenant Vito Adellizzi fut tué; lui-même, poursuivi jour et nuit, ne parvint qu'après les plus grandes fatigues à se réfugier dans les montagnes d'Olevano et de Campagna.

Le troisième jour, il quitta cette dernière retraite accompagné d'un seul homme, le dernier qui lui soit resté fidèle, mais bientôt cet homme l'abandonna.

Il continua sa route par Eboli, et passa au milieu d'un détachement français, sans être reconnu. Il était blessé et marchait avec peine; ses pieds étaient nus et d'affreux haillons renouaient son corps. En sortant d'Eboli, il se rendit au village de Baronsi, près San-Severino, pour acheter des souliers. L'apothicaire du lieu, qui était caporal dans la garde bourgeoise, voyant un inconnu dans un pareil état de délabrement, conçut des soupçons et lui demanda qu'il était. Fra-Diavolo répondit qu'il était Calabrais et

qu'il attendait des compagnons avec lesquels il devait se rendre à Naples pour affaires.

Cette réponse ne lui ayant pas paru satisfaisante, l'apothicaire le fit entrer dans sa maison, où, bientôt après, il fut arrêté et conduit à Salerne. Là, un sergent d'infanterie napolitaine le reconnut, et, le 5 novembre, il fut transféré à Naples pour y être jugé. La capture de Fra-Diavolo était un événement important, en ce qu'elle mettait, pour toujours, fin à cette espèce de guerre civile qui désolait une partie du royaume des Deux-Siciles. Déjà les principaux chefs de masses, le père Domizio, Piccioli, Belardi, avaient fait leur soumission, d'autres avaient été tués, et il ne restait plus que Fra-Diavolo, le plus redoutable de tous.

Le gouvernement, dans le but de faire un terrible exemple, résolut de donner une grande solennité au jugement et à l'exécution de ce célèbre brigand. Un tribunal criminel extraordinaire fut formé, et Fra-Diavolo comparut devant ce tribunal, le 10 novembre 1806. Les formes les plus régulières furent adoptées à son égard, et M.^e Marini, un des avocats les plus distingués de Naples, lui fut donné comme conseil.

Fra-Diavolo vit qu'il était perdu, et que ceux qui l'avaient mis en avant l'abandonnaient à son malheureux sort, alors il implora la commisération de ses juges, et avoua tous les faits qui lui étaient reprochés. Il déclara solennellement que depuis son dé-

— Les transports des chemins de fer de Saint-Etienne à Lyon, à Andrézieux et à Roanne, pendant l'année 1843, ont présenté les résultats suivants :

	Voyageurs.	T. marc.
Chemin de Saint-Etienne à Lyon.	551,716	634,956
— de St-Etienne à Andrézieux.	43,481	181,507
— d'Andrézieux à Roanne.	37,614	56,076

— Une affaire criminelle d'une haute importance doit occuper la plus grande partie de la prochaine session des assises de l'Allier, qui s'ouvre le vingt-huit de ce mois.

Le sieur Baudoing, appartenant à une famille honorable de l'arrondissement de la Pallissé, est accusé d'avoir fait donner la mort à M. Givois, son beau-père, par l'intermédiaire d'un nommé Daillu, individu assez mal famé, habitant de la commune. Les circonstances principales de cet assassinat offrent une triste ressemblance avec celles de l'affaire Marcelange; comme cette dernière victime, en effet, M. Givois a été frappé le soir, au sein du foyer domestique, d'une balle dirigée par une main invisible, qui, suivant l'accusation, n'était elle-même que l'instrument d'un complice plus intéressé et plus coupable que l'auteur direct.

Plus de cent témoins, dit-on, seront entendus dans cet affaire; M. Michel (de Bourges) est chargé de la défense du principal accusé.

Il sera procédé, le 2 novembre prochain, à onze heures du matin, à l'hôtel de la préfecture, à Mâcon, par une commission spéciale, à l'examen des aspirants à plusieurs emplois d'agent-voyer cantonnal vacants dans le département de Saône et Loire.

Nul ne sera admis à concourir s'il a moins de 21 ans et plus de 45; cependant, il pourra être fait exception en faveur des candidats qui seraient dans cette dernière catégorie, s'ils sont déjà en exercice et s'ils ont occupé un emploi analogue à celui d'agent-voyer.

Les aspirants devront se faire inscrire à la préfecture, avant le 31 octobre, et produire, à l'appui de leur demande en inscription, 1.° leur acte de naissance; 2.° un certificat de moralité, délivré par le maire de la commune où ils auront leur résidence, et visé par le sous-préfet.

Le traitement des agents-voyers cantonnals est de 800 fr. au minimum et de 1200 fr. au maximum, suivant la classe dans laquelle permettent de les placer leur capacité et leurs services.

— M. l'évêque de Rhodéz vient de créer une chaire d'agriculture dans son diocèse; M. l'évêque de Saint-Flour vient, de son côté, de

prendre une mesure qui sera sans doute adoptée par les autres évêques de France. S. E. a engagé MM. les curés de son diocèse à prendre part aux travaux des sociétés agricoles. On sait quelle influence auraient, en effet, MM. les membres du clergé sur nos agriculteurs, pour leur faire adopter les améliorations, les procédés ou moyens dont l'utilité serait démontrée; on peut espérer que leur concours viendra en aide aux efforts des bons citoyens qui se préoccupent sérieusement de donner à l'agriculture la direction la plus convenable dans l'intérêt même des travailleurs, et pour obtenir les meilleurs résultats de leur labeur.

NOUVELLES DIVERSES.

M. Borel, graveur, a terminé une médaille du petit module, sur la face de laquelle se trouve le portrait du Roi, et sur le revers cette inscription: « Sa Majesté Louis-Philippe, Roi des Français, visite Sa Majesté Victoria au château de Windsor, Octobre 1844. »

— Le Rhône a débordé et a causé des désastres assez considérables dans plusieurs localités du midi. Ces désastres sont dus surtout aux nombreux affluents de ce fleuve, au-dessous de Lyon. Voici le résumé de ce qu'on écrit de Valence, et de Beaucaire :

« L'Ardeche a débordé, et le Rhône, à Saint-Esprit, a encore crevé les nouvelles digues que l'on venait d'achever en aval des quais. »

« Le 10, vers les sept heures du matin, une inondation terrible a occasionné à Villeraugue de grands désastres: trois ponts ont été emportés et trois filatures fortement endommagées; tous les magasins situés sur le quai ont éprouvé plus ou moins de pertes. L'eau arrivait jusqu'au premier étage des maisons voisines de la rivière. »

« A la suite des pluies orageuses de ces derniers jours, le Gardon a débordé, charriant avec lui une énorme quantité de bois, et surtout beaucoup de châtaignes que les torrents des montagnes avaient entraînés des hauteurs des Cévennes. Le 10, à midi, les eaux avaient pénétré dans les rues basses d'Anduze. »

« A Beaucaire, le 10 et le 11, le Rhône envahissait tout le champ de foire. Heureusement, aucun malheur n'est à déplorer. Rendons hommage ici au zèle et à la vigilance de l'administration de cette cité. Les mesures si sages et si promptes qui avaient été prises pour parer au danger, ont excité l'admiration de plusieurs personnes étrangères qui se trouvaient momentanément sur les lieux. »

— On lit dans le Journal de l'Ain du 14 octobre :

« Vendredi dernier, 11 octobre, un éroulement considérable a eu lieu subitement au palais épiscopal de Belley. Les poutres du plancher d'un grenier surchargé de bois et d'objets divers se sont rompues et ont entraîné avec elles la charge qu'elles supportaient. Ces débris ont enfoncé deux autres planchers placés dessous, entraînant avec eux des portes et quelques murs de séparation. Fort heureusement que MM. les chanoines se trouvaient à l'église pendant cet événement, ainsi que la plupart des gens de service, sans quoi on aurait peut-être de tristes accidents à déplorer. Une des fenêtres de l'appartement de M. l'é-

vêque a été brisée par la secousse produite dans tout l'édifice. Avant de réparer le désastre, on s'occupe de consolider les parties des bâtiments qui offrent quelques dangers. »

M. l'évêque de Belley était heureusement absent de son palais épiscopal lors de cet éroulement. Le prélat est à Bourg depuis plusieurs jours, au grand séminaire. »

— La cour d'assises de Vienne vient de consacrer huit audiences au jugement d'une affaire de corruption en matière de recrutement. M. le procureur général de Poitiers avait formé une demande en renvoi pour cause de suspicion légitime, et la cour de cassation, jugeant conformément à ce pourvoi, avait dessaisi la cour d'assises de Niort et renvoyé l'affaire devant celle de Poitiers.

Dix accusés, parmi lesquels figuraient un sergent de recrutement, un maréchal-des-logis, le médecin et le chirurgien en chef de l'hospice de Niort, étaient inculpés de s'être rendus coupables de faits nombreux de fraude et de concussion, en recevant des pères de famille de l'argent pour faire exempter leurs fils du service.

Le jury, qui avait à statuer sur dix-neuf chefs d'accusation, a reconnu coupables, mais avec circonstances atténuantes, quatre seulement des accusés; la cour, en conséquence, condamne le chirurgien Bodeau à cinq ans de prison, le médecin à deux ans de prison, le sergent Senlis à trois ans, et le maréchal-des-logis Papot à un an de la même peine.

— Le 14 de ce mois, l'artillerie de la garde nationale de Mézières s'exerçait au tir au canon, lorsque, par un hasard inexplicable, deux jeunes gens ont été blessés dans un bois taillis, à plus de douze cents mètres de la batterie, et à plus de sept cents mètres de la cible. On a été obligé de faire l'amputation de la jambe à l'un d'eux.

— On écrit du département du Finistère, le 10 octobre :

« Pour donner une idée de l'avenir possible de la Bretagne, il suffit de citer l'exemple de Morlaix qui a vu dans trois ans, par le seul établissement d'un bateau à vapeur faisant le service de l'Havre, les produits maraichers de ses environs s'élever jusqu'à 3 et 400,000 francs d'exportation; le produit des litières donne lieu à un commerce de plus de 3,000,000, et la location des terres s'élève jusqu'au prix énorme et inouï dans le Finistère de 400 fr. l'hectare. »

— A dater du 1.° janvier 1845, la rétribution universitaire cessera d'être perçue.

Jusqu'à présent, les chimistes se sont efforcés de trouver un procédé pour dénaturiser l'alcool, afin que ce liquide, destiné aux usages industriels, au moyen d'une addition de thérébentine ou de tout autre carbure, ne puisse être rendu à la consommation des boissons après son entrée dans l'intérieur des lignes d'octroi. Les chambres, on s'en souvient, votèrent une somme de cent mille francs pour encourager les inventeurs à le chercher. Cette somme, si nos renseignements sont exacts, vient d'être gagnée par un jeune chimiste de Paris, nommé Robert. Le comité consultatif des arts et métiers, présidé par M. Gay-Lussac, et auquel il a été soumis, a déclaré, nous assure-t-on, que le procédé présenté par Robert est tellement décisif, qu'il suffit de verser dans l'alcool un millième de la liqueur dénaturante pour qu'il ne puisse à aucun prix être rendu à la consommation des boissons.

C'est là une importante découverte qui doit exercer la plus heureuse influence sur l'écoulement des alcools

barquement à Spertunga, il n'avait fait qu'exécuter strictement les ordres de sir Sidney-Smith, et que celui-ci lui avait enjoint de mettre tout à feu et à sang, d'ouvrir les prisons aux criminels, d'accorder l'impunité aux malfaiteurs, à condition qu'ils fomenteraient la révolte, infesteraient les grandes routes, et n'épargneraient rien pour propager le désordre et l'anarchie.

Ces paroles, prononcées avec un certain accent de vérité, l'air abattu et malheureux de ce brigand, autrefois si fier et si puissant, produisirent une certaine impression sur les juges. Tous regrettaient qu'une nature aussi fortement trempée eût été réduite au rôle vil et misérable de voleur de grands chemins. Son avocat s'empara de l'espèce d'intérêt qu'il avait su inspirer, pour présenter en sa faveur une défense vive et entraînante, qui excita plus d'une fois les larmes et l'approbation des magistrats. Mais les crimes étaient trop nombreux, leur évidence était trop grande, pour qu'on pût espérer le moindre succès.

Le tribunal criminel, par un arrêt rendu à l'unanimité, condamna Fra-Diavolo à être pendu sur la place publique de Naples, en expiation de tous ses crimes.

Ce malheureux, entendant sa condamnation, manifesta le plus violent désespoir. Il refusa les secours de la religion et se répandit en imprécations contre tous ceux qu'il regardait comme la cause de ses malheurs.

Le soir, une pauvre vieille femme entra dans Naples par la route de Castellamare; elle paraissait accablée de fatigue et versait des larmes abondantes. Après s'être reposée quelques instants à l'entrée de la ville, elle demanda à parler au roi, et se dirigea vers le palais. Les gardes lui dirent que l'heure n'était pas convenable pour voir leur maître. Elle répondit en pleurant qu'elle était la femme du vieux Pezza, la mère de Fra-Diavolo, et qu'elle venait implorer pour son fils la clémence royale. Murat qui, comme tous les hommes de cœur, était bon et humain, ordonna qu'elle fut traitée avec tous les égards dus à son âge et à son malheur, et lui fit répondre qu'il aurait soin d'elle.

En quittant le palais, l'infortunée se rendit à la prison. A son arrivée, Fra-Diavolo, qui ne l'avait pas vue depuis trente ans, la reconnut; il se jeta dans ses bras en versant des larmes et en poussant des sanglots. Ce que n'avait pu faire la raison des hommes, les prières simples et touchantes de sa mère le firent en quelques instants, Fra-Diavolo revint à des sentiments meilleurs, et, dès ce moment, il voulut finir comme il aurait dû vivre. Sa vieille mère, en le quittant pour toujours, emporta dans son cœur cette chère consolation.

Le lendemain, 14 novembre 1806, la ville présentait un aspect inaccoutumé. La place du marché, la rue de Tolède et les rues adjacentes étaient encombrées d'une foule immense, désireuse d'assister à

l'exécution de Fra-Diavolo, comme à un spectacle rare et curieux. Depuis la pointe du jour, des charrettes, des voitures bourgeoises, des carricoles, des équipages de tous genres stationnaient dans les endroits que le condamné devait parcourir. Au milieu de la place du marché s'élevait un échafaud, et sur cet échafaud était une potence.

Le général Cavaignac, qui commandait la place de Naples, fit prendre les armes à la garnison entière, afin d'ajouter à la solennité de la scène et de faire comprendre au peuple toute l'importance que le gouvernement attachait à la destruction des bandes calabraises et de leurs chefs.

A deux heures, Fra-Diavolo sortit de la prison et s'avança d'un pas ferme, conduit par des soldats. Un moine était à sa droite et tenait dans la main un crucifix. Un roulement de tambours annonça son arrivée sur la place du marché; bientôt il parut sur l'échafaud, embrassa le crucifix et se livra à l'exécuteur.

Pendant tout le jour et jusqu'à la nuit le corps de Fra-Diavolo, exposé aux regards d'une multitude avide, flotta suspendu dans l'espace.

Ainsi vécut et finit ce brigand célèbre, dont l'existence aventureuse a été dramatisée par l'imagination féconde des poètes et des romanciers.

du Midi dont la consommation doit augmenter pour l'éclairage, à raison du bon marché auquel nos fabricants de liquides éclairants pourront se le procurer.

— On est sur les traces d'une nombreuse bande de faux-monnayeurs disséminés en Alsace, dans le grand-duché de Bade et en Suisse. Une section de cette association criminelle a été découverte dernièrement dans le canton de Soleure, une autre dans le canton d'Argovie, et une troisième dans celui de Saint-Gall.

— On lit les curieux détails qui suivent dans le *Journal du Havre*, sur un jeune homme secrétaire d'Abdel-Kader, qui est en ce moment à Paris.

«..... C'est un jeune homme d'origine belge, âgé d'un peu plus de vingt-cinq ans, et doué d'une vivacité d'humeur et d'esprit qu'on rencontre rarement chez le peuple au milieu duquel il a pris naissance. Il y aura bientôt dix ans que l'émir l'a attaché à sa personne, et depuis que ce jeune homme a été initié à ses pensées et mêlé à toutes ses aventures, il a conçu pour lui une admiration et un dévouement à toute épreuve.

« Il y a six mois environ que le secrétaire d'Abdel-Kader a quitté son illustre maître; il avait le désir de revoir sa famille, il a demandé un congé, et ce congé lui a été accordé, sans que l'émir ait éprouvé aucune inquiétude sur l'inconvénient qu'il pouvait y avoir à laisser s'éloigner de lui un homme qui a vécu avec lui depuis dix ans, et qui possède par conséquent plus d'un secret.

« Avant de retourner à son poste, cet homme est venu à Paris où il doit séjourner pendant quelques jours encore. Comme on peut bien le penser, il a été recherché avec empressement, et il n'a rien fait pour se soustraire à la curiosité dont il a été l'objet de la part de ceux qui voulaient obtenir de lui des renseignements exacts et précis sur le plus redoutable adversaire que la France ait eu à combattre dans l'Algérie. Il est entré volontiers dans beaucoup de détails sur tout ce qui concerne la vie privée d'Abdel-Kader; mais il a montré une grande réserve toutes les fois qu'on l'a interrogé sur ses projets politiques.

« Suivant ce jeune homme, Abdel-Kader est loin d'avoir épuisé toutes ses ressources; il exerce sur les musulmans un tel empire que, lorsqu'il le croira utile à ses intérêts, il soulèvera encore contre nous bien des tribus.

« Abdel-Kader donne 50 francs par mois à son secrétaire, qui est de plus logé et nourri auprès de lui. C'est donc un tout autre mobile que l'intérêt qui, depuis dix ans, lui a fait partager tous ses périls. C'est le génie de cet homme véritablement extraordinaire qui l'a captivé et l'a attaché à sa personne. Il a vu en lui un autre Napoléon, et il est fier et glorieux de le servir.

— Le prince Albert, frère du roi de Prusse régnant, qui a séjourné deux ou trois jours à Montpellier, sortant, le 4 de ce mois, du Musée-Favre qu'il venait de visiter, oubliant de donner ou du moins de faire donner la rétribution d'usage au portier de cet établissement; celui-ci surpris, mais non fâché, se contenta de dire à un de ses amis présents: Que voulez-vous! j'ai travaillé pour le roi de Prusse. Le prince, frappé de ce propos, feignit de ne pas l'entendre, mais le lendemain, il envoya au portier une forte rétribution pour le dédommager sans doute, et de sa visite au Musée et du prétendu travail que le concierge disait avoir fait pour son auguste frère.

Qu'on dise à présent que les proverbes ne sont bons à rien?

— Le 15 octobre, M. Rodolphe d'Egnold a abattu, dans le parc de M. Ismaël de Gonbairville, à Briquebosc (Manche), un aigle royal. Ce noble oiseau portait au cou un collier d'or, sur lequel était gravée, en lettres gothiques, l'inscription suivante: *Caucasus patria, fulgur nomen; Badinski dominus mihi est; 1750.* (Le Caucase est ma patrie, l'Éclair mon nom, Badinski mon maître.) Ce magnifique oiseau, qui compterait près d'un siècle, a été envoyé à MM. Chiou, directeurs du Musée de Saint-Lô.

BULLETIN AGRICOLE.

Notice sur un moyen très-simple de préserver les céréales du charançon, de l'alicute et des autres insectes.

Un fait d'économie domestique qui, en apparence, avait peu de portée m'avait dès long-temps frappé; tandis que nous déplorions fréquemment les ravages du charançon et de l'alicute ou teigne des blés dans nos greniers vastes et bien aérés, nos laboureurs, qui avaient la même espèce de grain provenue de la même récolte, se mettaient à l'abri de ce fléau en enfermant leur froment, non encore attaqué par les insectes, dans des tonneaux ou de grands bahuts replegés dans le réduit le plus obscur du rez-de-chaussée de leur habitation rurale.

Du rapprochement comparatif de ces deux résultats et de plusieurs recherches entomologiques poursuivies avec quelque persévérance, je fus mené à cette induction, qu'il existait, dans nos greniers, des conditions favorables à la naissance, au développement

des insectes destructeurs des graines céréales, tandis que ces conditions manquaient dans la manière dont le laboureur avait serré son grain. Or, ces conditions, dans nos greniers, étaient évidemment l'air, la lumière et les variations de température, agens d'autant plus puissants qu'ils s'exerçaient sur une grande surface du tas de grain, que l'on étalait dans le but, prétendait-on, d'éviter qu'il chauffât. Pour obvier à cet état de choses, il eût fallu mettre le grenier à la cave; mais, en même temps, il était indispensable que celle-ci fût dépourvue d'humidité, élément très-contraire à la bonne conservation des grains.

Ces idées me rappelaient aussitôt les silos, qui réunissaient précisément l'absence de la lumière et de l'humidité à une température basse et invariable. Je n'étais pas en mesure d'improviser un silo, je me bornai à imiter nos laboureurs: je plaçai mes récoltes dans des tonneaux, des colis, que j'achetai, à bon marché, à l'épicier ou à l'entreposeur de tabac. Ces colis, qui contenaient, les uns dans les autres, trois hectolitres de grain, étaient défoncés par un bout, et celui-ci se fermait par un couvercle amovible maintenu en place par une grosse pierre, et que l'on pourrait aussi établir à coulisse ou à tiroir. On les disposa debout, en séries d'une seule rangée, le long du mur, dans le lieu le plus sombre du grenier, et on avait le soin de tenir habituellement fermés les volets des croisées, pour éviter l'accès de la lumière, de la chaleur et de l'humidité.

Il y a cinq ans que je mets en pratique ce procédé: quelques propriétaires des environs de Saint-Sever l'avaient essayé avant moi, et plusieurs l'ont adopté depuis. Non-seulement le grain n'a jamais été attaqué par les larves des insectes, mais, ce qui est encore un avantage bien appréciable, on le défend ainsi contre les rats et la poussière, et il ne contracte aucune mauvaise odeur; aucune espèce d'altération qui nuise à la panification, à la germination ou à la vente.

Ce procédé, ainsi que je l'ai annoncé, est simple, peu coûteux; car, la dépense des colis une fois faite, c'est pour une éternité, et il est d'une application facile dans toutes les circonstances. Il me semble laisser bien loin derrière lui les appareils plus ou moins dispendieux, compliqués ou embarrassants d'Intihierri, de Duhamel, de Cailleau, de Cadet de Vaux, ainsi que l'étuve de M. Robin de Châteauroux et le moulin insecticide de M. Terrasse des Billons. Ces fours, ces étuves, ces brûloirs tuent sans doute les insectes granivores; mais produisent-ils cet effet sans altérer la couleur, le poids, la farine du grain, et sans enlever à celui-ci sa faculté germinative? Je ne le pense pas.

L'observation qui fait le sujet de ma notice peut devenir féconde dans ses applications: je me bornai à signaler une ou deux de celles-ci. Les fourrures, les tissus de laine, les cachemires que l'on renferme, en été, dans des armoires placées dans des appartements plus ou moins éclairés, chauds et ventilés, sont précisément, malgré le camphre et les diverses essences, dans les conditions les plus propres au développement des teignes, des dermestes, des anthrenes, des anobiums, etc. Il faut, pour les mieux conserver, leur appliquer le principe que je viens d'émettre pour les céréales. Enfin, les entomologistes, dans leur sollicitude pour la conservation des insectes, auraient à déplorer bien moins de dégâts, moins de pertes, s'ils plaçaient leurs boîtes insectifères dans des appartements obscurs, peu aérés, mais secs.

Saint-Sever (Landes).

LEON DUFOUR.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROANNE.

Par jugement du Tribunal de Commerce de Roanne, de ce jour, sieur Bost-Mambrun, teneur de livres, demeurant à Roanne, a été nommé syndic définitif de la faillite de Jean Buisson, ci-devant marchand bottier, demeurant à Roanne, rue du Collège, n.º 21.

MM. les créanciers sont avertis qu'ils doivent se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs, dans vingt jours, au syndic et lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de Commerce de Roanne, où la vérification des créances aura lieu le vingt-deux novembre prochain, huit heures du matin, sous la présidence de M. Merle, juge-commissaire.

Chaque créancier devra, dans la huitaine de l'admission de sa créance, en affirmer la sincérité entre les mains de M. le juge-commissaire.

Roanne, le vingt-un octobre mil huit cent quarante-quatre.

VALLAS, commis-greffier.

ADJUDICATION VOLONTAIRE D'UN MOULIN

APPELÉ DU CRAY,

Sis à Anzy (Saône-et-Loire).

Le lundi 4 novembre 1844, à midi, en l'étude de M. PRÉVERAUD DE LAUBÉPIERRE, notaire à Marcigny,

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'un Moulin, alimenté par les eaux de l'Arconce.

Les dépendances de ce Moulin consistent en une maison d'habitation, une grange, des écuries, cour, jardin, pâtures et prés, d'une contenance totale d'environ trois hectares.

Cette propriété est d'un revenu annuel de 1,050 francs. — Le vendeur consentira, si l'acquéreur le demande, à convertir la majeure partie du prix de l'adjudication en une rente perpétuelle.

S'adresser, sur les lieux pour visiter ce Moulin, et à M. PRÉVERAUD DE LAUBÉPIERRE, pour prendre connaissance des conditions de la vente.

A VENDRE,

1.º Une Maison située à Roanne, près du Collège, portant le n.º 7;

2.º Une Terre de 50 ares, située sur la route de Roanne à Charliou, en amont et près du pont d'Oudan.

S'adresser à M. VERNAY-LAMBERT, marchande, rue du Collège, qui est propriétaire de ces immeubles.

A VENDRE.

Un beau Cylindre tout neuf, composé de trois rouleaux, dont deux en carton et l'autre en fonte, de un mètre quarante centimètres de long et quarante centimètres de diamètre. S'adresser à M. DELORME-BOUCHARD, à Saint-Just-sur-Loire. (Loire.)

FUMIER DE CHEVAL

À VENDRE.

S'adresser rue de la Côte, n.º 6.

MISE EN VENTE

À la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les Dépositaires du Comptoir central de la Librairie.

ALMANACH PHALANSTÉRIEN

UN BEAU VOLUME IN-16 DE 260 PAGES.

Orné de vignettes sur bois.

PRIX : 50 CENTIMES, ET PAR LA POSTE 90 C.

TRIBUNAL CIVIL DE ROANNE.

Vente par expropriation forcée, le 26 novembre 1844, au préjudice de Pierre Lafond, de Neulize, d'une maison et d'une petite terre situés au bourg de cette commune. (M.º Vadon, avoué.)

— Vente par expropriation forcée, le 26 novembre 1844, au préjudice des mariés Jean Lagaye et Marguerite Berthelot, d'une maison sise à Roanne, rue de la Paroisse, ayant pour enseigne *Café de Paris*. Mise à prix, 5,000 fr. (M.º Vadon, avoué.)

— Vente par licitation, le 10 novembre 1844, en l'étude de M.º Delagrye, notaire à St-Haon-le-Châtel, des immeubles du mineur de Claude Mayeux, situés à Vaux, commune de Pouilly-les-Nonains: 1 hectare 31 ares, terre; 68 ares, vignes, et une maison. (M.º Magnien, avoué.)

Le Gérant, A. FARINE.

ROANNE. — IMPRIMERIE DE A. FARINE, AU PHÉNIX.